

Extrait du registre
des délibérations de la commune d'AUTRUY SUR JUINE
Séance du 23/03/2023

L'an 2023 et le Jeudi 23 Mars à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur GUERTON Christophe, Maire.

Présents : M. GUERTON Christophe, Maire, Mme DORAT Bernadette, Mme CHAILLER Nathalie, Mme ROLLET Magali, Mme RIVIERE Claire, M. FRANCHOMME Gwenn, M. MOUHOT Florent, M. THIRIAU Philippe, M. DUBOCQ Frédéric, Mme PASQUIER Marinette, M. LOMBART Jean-Marc, M. DAUBIGNARD Fabien.

Absents : Mme DOZIAS Catherine, excusée (Procuration à M. ROLLET Magali), Mme LEGRAND Virginie, excusée, M. ADAMOPULOS Constantin.

Secrétaire : M. MOUHOT Florent

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance précédente.

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil municipal : 15
- En exercice : 15

Date de la convocation : 16 Mars 2023

Date d'affichage : 16 Mars 2023

SOMMAIRE

Projet boulangerie : Présentation des Dossiers de Consultation des Entreprises
Convention financement enfouissement du réseau fibre
Etude de devis
Affaires diverses

Projet boulangerie : Présentation des Dossiers de Consultation des Entreprises

La réunion avec le cabinet d'architecte, initialement prévue ce jour à 14 h, a été reportée au jeudi 6 Avril, CS Architecture n'ayant pas encore en sa possession l'ensemble des éléments (plan de bornage des terrains, résultats des études...). Le projet définitif de l'opération fera donc l'objet d'une présentation ultérieure au Conseil Municipal pour validation définitive du projet de boulangerie.

Pour information, le Département du Loiret octroie une subvention plafonnée à 80 000 € pour la deuxième tranche des travaux estimée à 400 930 € HT, soit 20 %.

A ce jour, pas de réponse au niveau de l'Etat (DETR/DSIL).

Convention financement enfouissement du réseau fibre

Dans le cadre du programme Lysséo, la commune a été sollicitée pour matérialiser ses choix pour la construction des infrastructures d'accueil nécessaires au déploiement de la fibre optique, qu'ils soient aériens ou souterrain.

Initialement, la commune a sollicité des travaux de génie civil souterrain sur 749 mètres, sachant que le surcoût de ces travaux de génie civil souterrain s'élève à 38 € par mètre linéaire, dont 15 % reste à la charge de la collectivité, soit un coût par mètre linéaire de 5.70 €.

Les tronçons 1 et 2 (421.34 m) demandés en souterrain ont été réalisés en aérien et les tronçons 3 (Chemin de Chartres) et 5 (Boissy-le-Girard) ne sont toujours pas réalisés. De plus, Monsieur le Maire est toujours dans l'attente des solutions envisagées pour raccorder la ferme de Quatre Vaux, Trémerville et le Parc de la Chesnaie. Le Département a été contacté le 15 Mars dernier pour l'informer de ces problèmes.

Au vu de ces éléments, les membres du conseil municipal ne sont pas en mesure d'approuver le montant de la participation financière réclamée par le Département et basée sur les 749 m, soit 4 271 €; ni d'autoriser le maire à signer la convention portant sur le cofinancement du surcoût lié à l'enfouissement des câbles optiques et des modalités de paiement (une ou plusieurs échéances). A suivre...

Etude de devis

Écoulement des eaux pluviales au Petit Marais : Présentation d'un devis d'EXEAU TP, d'un montant de 5 748.00 € TTC, comprenant la réalisation d'un avaloir et la création d'une tranchée d'infiltration sur une parcelle privée.

Considérant qu'une partie des gouttières des hangars se déversent sur le domaine public, le Conseil Municipal demande que le propriétaire participe à ces travaux en prenant en charge la création de la tranchée drainante, la commune financerait alors la réalisation d'un regard avaloir, la modification de la voirie en enrobé et la réalisation d'un passage surélevé.

Une convention devra également être conclue entre Monsieur CORTADA Philippe et la commune, l'écoulement des eaux pluviales étant dirigé sur une parcelle privée.

Monsieur le Maire tiendra informé les conseillers municipaux de la suite donnée à cette affaire.

Eclairage public : Présentation d'un estimatif pour le passage en LED des appliques et lanternes ainsi que la pose d'horloges socio astronomiques sur les différents postes d'éclairage public qui se chiffre à 60 000 € HT.

Possibilité d'obtenir une subvention du SIERP (Syndicat Intercommunal d'Electricité de la Région de Pithiviers). A étudier lors de la préparation du budget.

Téléphonie : En vue du raccordement à la fibre de la mairie, Madame CHAILLER Nathalie présente les offres de :

. Fibre & Com (le fournisseur actuel) qui propose un forfait mensuel de 335 € HT comprenant le raccordement à la fibre de la mairie, l'installation d'internet de la salle polyvalente et l'accès à une plateforme d'envoi de SMS (5000 par an) auquel il conviendra de rajouter la location du standard téléphonique : 149 €, soit une dépense mensuelle de 484 € HT, avec un engagement de 36 mois.

. DirectTel qui propose une offre complète pour 339 € HT/mois comprenant les démarches d'installation, ainsi que l'administratif lié à la mise en place du dossier, un lien d'accès internet à la salle polyvalente, l'accès à une plateforme marketing avec envoi de SMS ou Mail groupés en quantité, facturé 6 centimes l'unité.

A noter la prise en charge des frais de résiliation GRENKE (location standard Fibre & Com).

Des renseignements sur cette société doivent être pris auprès des mairies de Bellegarde et de Montigny avant de se prononcer. A revoir.

Ces deux devis comprennent les communications illimitées, internet (mairie et salle polyvalente) et un forfait mobile.

Affaires diverses

Demande de création d'un arrêt de bus scolaire dans le hameau de Boissy-le-Girard : Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la Région Centre-Val de Loire reçu le 21 Mars 2023 qui rejette la demande, principalement pour des raisons de sécurité.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de contacter Monsieur Jean-Pierre SUEUR, Sénateur du Loiret pour qu'une solution soit trouvée.

Fête Nationale : Le Conseil Municipal envisage de faire le repas champêtre le soir du 14 Juillet, pour enchaîner sur la retraite aux flambeaux et le feu d'artifice.

Les Ets BADAIRE seront contactés pour savoir s'ils peuvent livrer les plateaux repas en soirée.

Rapport annuel 2022 du SPEP de Trémeville : Conformément à la législation en vigueur, Monsieur le Maire présente le rapport annuel de l'eau 2022 du Syndicat de Production d'Eau Potable qui a été validé par le SPEP le 22 Mars dernier. Ce rapport est consultable en mairie.

Nettoyage de Printemps : L'Amicale Altracienne organise un ramassage des bords de route le vendredi 31 Mars de 9 h à 12 h, rendez-vous sur la Place Adrien Fortin (sacs et gants fournis par l'Association).

La Commission des finances se réunira le jeudi 6 Avril à 20 h pour préparer les budgets 2023 (Commune, Eau et Assainissement).

La prochaine réunion de conseil municipal se tiendra le Jeudi 13 Avril 2023 à 20 heures, pour notamment le vote des budgets.

La séance est levée à 22 heures 30

Ont signé les membres présents,



Le Maire,

Christophe GUERTON